

Appel à candidature Chargé (e) mission en police judiciaire - contrôles terre mer

Contexte

Le Parc national des Calanques est un établissement public créé en avril 2012, placé sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire. Il est en phase de développement et de construction. Le (la) titulaire du poste prendra donc part, au sein de l'équipe en place, à l'expérience enrichissante de contribuer au fonctionnement d'un établissement récent.

Le Parc national des Calanques est chargé de missions de protection des patrimoines naturels, culturels, paysagers, et d'accueil du public, sur un territoire comprenant un cœur terrestre de près de 9 000 ha et un cœur marin de 45 000 ha. Sa situation périurbaine, aux portes de la deuxième ville de France, dans la dynamique d'une grande métropole européenne, place le Parc national dans une situation inédite, un véritable défi pour concilier la préservation des patrimoines et la coexistence de multiples activités humaines.

Conditions d'accès au poste

Poste de catégorie A ou B, ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de mutation ou de détachement.

Poste à temps complet.

Profil recherché

5 à 10 ans d'expérience professionnelle confirmée sur des postes comportant des missions de police judiciaire.

Inspecteur (trice) de l'environnement commissionné (e) et assermenté (e).

Agent astreint au port d'équipement de défense dont certains relèvent de la catégorie des armes.

Positionnement du poste

L'action de police de l'environnement est une des missions piliers de l'Etablissement public du Parc national concourant à la préservation et à la gestion des patrimoines. Elle s'exerce sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'Etablissement qui fixe les lignes, forces et orientations prioritaires de cette mission. Elle est mise en œuvre en cohérence avec les missions de sensibilisation et d'éducation, de gestion du territoire conduites par l'Etablissement et s'inscrit pour son pendant judiciaire dans le cadre de la politique pénale arrêtée par le Procureur de la république auprès du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

Les relations nouées avec le Parquet de Marseille et la collaboration interservices qui est en place sont essentielles pour l'Etablissement. Gage d'efficience, elles permettent en outre un partage de culture et valorisent l'action du Parc national des Calanques en matière de police de l'environnement vis-à-vis des partenaires territoriaux et du grand public.

La Mission « Police de l'environnement » comprend deux agents permanents : le responsable de la mission, membre du comité de direction, et un (e) chargé (e) de mission en police judiciaire - contrôles terre mer. Elle bénéficie d'un appui de personnel à temps partiel en secrétariat.

Le responsable de la mission, placé auprès du directeur, exerce une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des personnels chargés de police de l'environnement. Il valide l'ensemble des opérations de police pilotées, est informé de toutes actions répressives menées par les personnels du Parc national. Il assure en outre le pilotage de la police administrative et conduit une démarche de progrès.

Le (la) titulaire du poste est hiérarchiquement rattaché(e) au responsable de la mission « Police de l'environnement».

Le (la) titulaire du poste anime l'ensemble des contrôles de terrain effectués à terre et en mer. Il (elle) pilote l'action des inspecteurs de l'environnement en matière de police judiciaire et est désigné (e) correspondant (e) auprès du Parquet. Il (elle) travaille en lien étroit avec le coordinateur de l'action territoriale et les responsables de secteurs.

Missions principales

Le (la) titulaire du poste est chargé (e) du suivi des procédures judiciaires et de l'animation des contrôles effectués à terre et en mer.

Il (elle) est assermenté (e) et commissionné (e) au titre des articles L.172-1, L.331-18 et 19 du code de l'environnement et reçoit la qualification d'inspecteur de l'environnement.

Il est placé sous l'autorité du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Marseille dans le cadre de ses fonctions judiciaires.

Il (elle) travaille en lien étroit avec l'autorité judiciaire et assure le cas échéant les constitutions de partie-civile. Une très bonne connaissance des rouages de la chaîne pénale est nécessaire.

Activités principales

Le (la) titulaire du poste sera principalement chargé(e) sous l'autorité du responsable de la mission « Police de l'environnement » de :

- animer la politique de contrôles à terre et en mer
- participer aux opérations de contrôle internes et interservices
- mettre en œuvre les instructions internes à l'Etablissement en matière de police de l'environnement dans leur composante judiciaire
- contribuer au maintien en condition opérationnelle des inspecteurs de l'environnement de l'établissement
- contribuer à la gestion administrative des inspecteurs de l'environnement : formation, assermentation, commissionnement, protection fonctionnelle,
- élaborer un plan et programme de contrôle de l'Etablissement dans sa composante judiciaire
- administrer les différents outils : déploiement généralisé d'OSCEAN
- rapporter aux autorités administratives et judiciaires sur le volet pénal
- assurer le suivi des procédures judiciaires : connaître les suites pénales, répondre au soit transmis, contestation, demande d'indulgence, transmission des impayés, participation aux audiences
- délivrer conseils juridiques et d'opportunités à la direction et aux équipes techniques et territoriales
- animer les groupes de travail internes sur l'exercice de la police de l'environnement.

Activités spécifiques

Assurer l'intérim du responsable de la mission et la continuité de service dans le domaine de la police de l'environnement.

Suppléer la direction dans la représentation des parcs nationaux sur plusieurs groupes de travail de l'AFB et interparcs

Suppléer la direction dans la représentation de l'établissement public dans différentes instances (MISEN, GOC, COLAEN...).

Profil, compétences et connaissances requises

Le (la) titulaire du poste devra disposer d'une solide expérience professionnelle en matière de police judiciaire et d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel.

- Inspecteur de l'environnement commissionné et assermenté souhaité
- Connaissances des institutions pénales et des politiques publiques
- Connaissances en droit public, droit de l'environnement, de l'urbanisme et droit pénal
- Connaissance de la composante administrative de la police de l'environnement
- Compétences en matière de sécurité des contrôles et interventions de police
- Port d'équipement de défense dont certains relèvent de la catégorie des armes
- Connaissance des techniques managériales
- Riqueur, discrétion et sens politique
- Goût pour l'action de terrain Terre et Mer
- Esprit d'initiative et d'organisation
- Capacités de communication
- Sens du travail en équipe
- Maîtrise des logiciels bureautiques et cartographiques
- Intérêt pour les problématiques environnementales indispensable
- Compétences naturalistes appréciées
- Permis B

Localisation du poste

Siège de l'Etablissement public du Parc national des Calanques, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Date de prise de poste souhaitée :

Le 1er avril 2019

Modalités de dépôt des candidatures

Indication à préciser : Candidature pour le poste de Chargé de mission en police judiciaire - contrôles TERRE MER

Merci d'adresser <u>pour le 25 janvier 2019 au plus tard</u>, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et du dernier arrêté de situation administrative à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Calanques 141, avenue du Prado 13008 Marseille

ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : contact@calanques-parcnational.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Domitille Pélissier, Responsable de la Mission Police de l'environnement, par mail : domitille.pelissier@calanques-parcnational.fr,

ou

Nicolas Chardin, Directeur adjoint par mail nicolas.chardin@calanques-parcnational.fr

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien, à Marseille, <u>en semaine 7 de 2019.</u>
La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.
Tous les candidats qui auront postulé recevront néanmoins une réponse aux termes de la procédure.